

# Qualité du service public d'élimination des déchets

Rapport annuel 2019  
Sept. 2020

Direction de la  
propreté et des déchets



L'article L.2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'établissement d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 a défini les modalités d'application de cet article et précise le contenu de ce rapport.

Le présent document, établi sur la base de l'exercice 2019, est public et a pour principal objet l'information des usagers.

## PREAMBULE

La compétence communautaire de la collecte et du traitement des déchets est exercée à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure qui comprend 60 communes :

Acquigny, Alizay, Amfreville sous les Monts, Andé, Connelles, Crasville, Criquebeuf sur Seine, Herqueville, Heudebouville, Igoville, Incarville, La Haye le Comte, La Haye Malherbe, La Vacherie, Le Manoir, Le Mesnil Jourdain, Le Vaudreuil, Léry, Les Damps, Louviers, Martot, Pinterville, Pîtres, Pont de l'Arche, Porte-Joie, Poses, Quatremare, St Etienne du Vauvray, St Pierre du Vauvray, Surtauvilla, Surville, Terres de Bord, Tournedos sur Seine, Val de Reuil, Vironvay, Saint Cyr La Campagne, Le Bec Thomas, Saint Didier Des Bois, Saint Germain De Pasquier et Vraiville.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2019 les communes de Ailly, Autheuil-Authouillet, Cailly Sur Eure, Champenard, Clef Vallée d'Eure, Courcelles Sur Seine, Fontaine Bellenger, Gaillon, Heudreville Sur Eure, Le Val d'Hazey, Les Trois Lacs, St Aubin sur Gaillon, St Etienne Sous Bailleul, St Julien de la Liegue, St Pierre de Bailleul, St Pierre la Garenne, Villers sur le Roule, qui composées la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (29712 habitants), ont fusionnées avec la Communauté d'Agglomération Seine Eure.

Cependant, le présent rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des déchets est établi pour l'exercice de l'année 2019 uniquement pour la partie de la Communauté d'Agglomération Seine Eure en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit **76026 habitants**.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, trois nouvelles communes ont intégrées la Communauté d'Agglomération Seine Eure, il s'agit des communes de La Saussaye, La Harengère et de Mandeville, soit 2840 habitants supplémentaires. (Exprimée en population totale selon les données INSEE en vigueur au 01<sup>er</sup> janvier 2019)



La Communauté d'Agglomération Seine-Eure au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

# SOMMAIRE

## Chapitre 1 INDICATEURS TECHNIQUES

1	Les ordures ménagères	3
2	Les déchets végétaux	3
3	Les déchets recyclables	5
4	Les encombrants	7
5	Les gravats inertes	8
6	Les ferrailles et batteries	8
7	Le bois	9
8	Les déchets d'équipement électriques (DEEE)	9
9	Les cartons	9
10	Eco-mobilier	10
11	Autres matériaux	10

## Chapitre 2 ORGANISATION DU SERVICE PROPRETE 11

## Chapitre 3 INDICATEURS FINANCIERS

1	Fonctionnement	12
2	Investissement	14

## Chapitre 4 CONCLUSIONS ET BILANS

1	Tonnages par gisement	15
2	Valorisation des matériaux issus de la collecte sélective	16
3	Traitement des déchets	17
4	L'équilibre financier du service	18
5	Evènements marquants de l'année 2018	18
6	Le Programme de Réduction des Déchets	18
7	Maintenance des bacs de collecte en régie	19

## 1 Les ordures ménagères

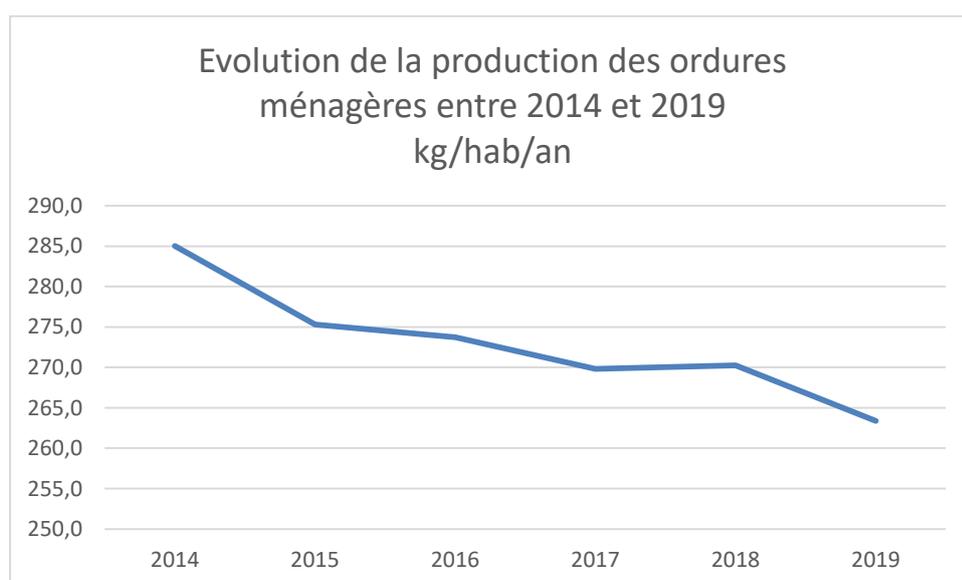
Toutes les communes (76 026 habitants) sont collectées une fois par semaine sauf les hyper-centres de Louviers, Val de Reuil et Pont de l'Arche et les gros producteurs (collectifs, supermarchés, restaurants) qui sont collectés deux fois par la société SEPUR depuis le 1er juillet 2016.

Les marchés de Louviers, Val de Reuil et Pont de l'Arche sont eux collectés chaque semaine par la société MAILLOT, sous-traitant de la société SEPUR depuis le 1er juillet 2016.

La totalité des ordures ménagères est incinérée dans l'usine gérée par le SMEDAR (agglomération de Rouen) au Petit-Quevilly.

Secteur Ex-CASE	Total ordures ménagères collectées 2018 (en tonnes)	Total ordures ménagères collectées 2019 (en tonnes)	Variation tonnage 2018/2019 (%)
Collecte en porte à porte	19005,86	18621,58	-2,02
Collecte en colonnes	348,98	344,46	-1,30
Collectes des marchés	216,70	197,56	-8,83
Régie et autres provenances	128,21	111,44	-13,08
<b>Total OM</b>	<b>19699,75</b>	<b>19275,04</b>	<b>-2,16</b>
Ratio par habitant en kg/hab/an	270,25	263,37	

Source : Pont-bascule



## 2 Les déchets végétaux

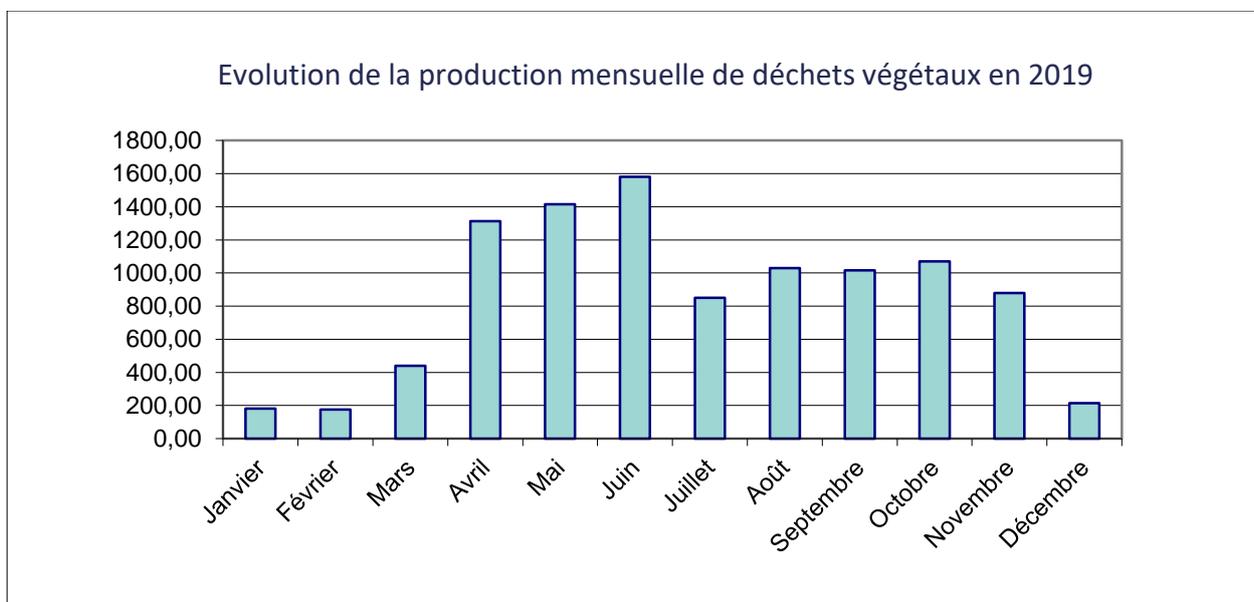
La collecte des déchets végétaux est effectuée une fois par semaine par la société SEPUR depuis le 1er juillet 2016 en porte à porte dans des bacs de 140 ou 240 litres sur tout le territoire de la CASE dans l'habitat individuel sauf l'hyper-centre de Louviers qui n'est pas collecté pour des raisons économiques.

Les autres sources d'apport sont les déchèteries, les services communautaires et en accès payant les communes et les artisans.

Les déchets végétaux sont traités sur la plateforme de compostage d'ECOSYS à Criquebeuf-sur-Seine et à Amfreville-la-Campagne.

Une partie des branchages broyés est utilisée pour le compostage des boues de la station d'épuration de Léry.

Secteur	Total déchets verts collectés 2017 (en tonnes)	Total déchets verts collectés 2018 (en tonnes)	Total déchets verts collectés 2019 (en tonnes)	Variation tonnage 2018/2019 (%)
Collecte porte à porte vidés au quai de transfert (Amf la Campagne) Source pont bascule	2828,72	4879,5	4720,20	-3,26
Collecte porte à porte vidés en direct en compostage Source Ecosys	3444,58	1297,8	1468,48	13,15
<b>Total des collectes en porte à porte</b>	<b>6273,30</b>	<b>6177,30</b>	<b>6188,68</b>	<b>0,18</b>
Déchèterie d'Alizay Source Ecosys	364,72	412,64	408,18	-1,08
Déchèterie de Vironvay Source pont bascule	596,36	496,39	492,49	-0,79
Déchèterie de La Haye-Malherbe Source Ecosys	689,46	913,31	818,10	-10,42
Déchèterie de Val de Reuil Source Ecosys	930,80	1018,28	870,65	-14,50
Déchèterie de Pont de l'Arche Source Ecosys	371,70	404,74	334,20	-17,43
Autres provenances source pont bascule	375,84	711,51	690,36	-2,97
<b>Total Déchèteries</b>	<b>3328,88</b>	<b>3956,87</b>	<b>3613,98</b>	<b>-8,67</b>
<b>Total</b>	<b>9602,18</b>	<b>10134,17</b>	<b>9802,66</b>	<b>-3,27</b>
<i>Ratio par habitant en kg/hab/an</i>	<i>137,80</i>	<i>145,76</i>	<i>134,48</i>	



### 3 Les déchets recyclables

**Les emballages multi-matériaux** (bouteilles en plastique, cartons, briques alimentaires, acier, alu) sont présentés une fois par semaine dans des sacs transparents jaunes (ou des bacs jaunes pour les collectifs). Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la société SEPUR collecte les emballages multi-matériaux soit en benne mono-flux pour les communes de Louviers, Incarville, Le Vaudreuil, Val-de-Reuil, Léry, Les Damps, Pinterville, Acquigny et Pont-de-l'Arche, soit en bennes bi-compartmentées pour les autres communes.

Sur le quartier Maison Rouge de Louviers, des colonnes enterrées ont été installées pour la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables, en mélange avec les papiers.

Les emballages sont triés au centre de tri de Guichainville (près d'Evreux) appartenant au SETOM après avoir transité par le quai de transfert de Vironvay.

**Le verre et le papier** sont collectés uniquement en points d'apport volontaire (colonnes aériennes ou enterrées) sur la totalité du territoire de la CASE depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016. La collecte est assurée par VEOLIA Propreté.

Déchets recyclables	Total collecté 2018 (en tonnes)	Total collecté 2019 (en tonnes)	Variation tonnage 2018/2019 (%)
Emballages ménagers	2082,54	2142,26	2,87
Emballages ménagers en conteneurs enterrés	33,92	35,06	3,36
<b>Total Emballages ménagers</b>	<b>2116,46</b>	<b>2177,32</b>	<b>2,88</b>
<b>VERRE (en colonnes)</b>	<b>1730,54</b>	<b>1784,66</b>	<b>3,13</b>
<b>PAPIER (en colonnes)</b>	<b>602,86</b>	<b>567,40</b>	<b>-5,88</b>
<b>Total recyclables</b>	<b>4449,86</b>	<b>4529,38</b>	<b>1,79</b>

Source pont bascule

## 4 Les encombrants

Les 5 déchèteries de l'Agglomération Seine-Eure offrent la possibilité aux habitants d'apporter leurs encombrants.

Pour les communes de Val de Reuil et de Louviers, un service de collecte est assuré en régie sur rendez-vous. La collecte pour les collectifs a été arrêtée en aout 2019.

Pour les autres communes de l'Agglomération, un service d'enlèvement des encombrants trop volumineux pour être apportés soi-même en déchèterie est assuré sur rendez-vous par l'entreprise d'insertion « L'Abri » qui gère les Ressourceries du Manoir et de Val de Reuil. Ce service a débuté au 15 juillet 2016.

Les encombrants sont traités par l'entreprise NPC à Alizay depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016. La société NPC valorise les encombrants en CSR (Combustible Solide de Récupération).

Encombrants	Total collecté 2017 (en tonnes)	Total collecté 2018 (en tonnes)	Total collecté 2019 (en tonnes)	Variation tonnage (%) 2018/2019
Déchèterie de Vironvay	609,10	566,52	635,42	12,16
Déchèterie de La Haye Malherbe	503,60	530,08	595,42	12,33
Déchèterie de Val de Reuil	884,38	828,54	911,94	10,07
Déchèterie de Pont de l'Arche	454,62	426,01	407,46	-4,35
Déchèterie d'Alizay	336,76	412,62	415,56	0,71
Régie* (collectifs et dépôts sauvages) et foire à tout dont caissons	272,20	130,64	67,00	-48,71
<b>Total encombrants</b>	<b>3060,66</b>	<b>2894,41</b>	<b>3032,80</b>	<b>4,78</b>

Source bilan NPC.

\* Le tonnage indiqué correspond à ce qui est directement apporté chez NPC par la régie. La régie collecte beaucoup plus d'encombrants que le tonnage indiqué, car la majorité passe par un tri par matériau en déchèterie

Pour info, collectes des encombrants 2019 par l'association L'ABRI :

Encombrants	Nombre de rendez-vous	Mobiliers	DEEE	Autres	Total
Porte à porte communes rurales + collectifs par l'Association l'Abri**	260	19,3 T	3,5 T	2,9T	25,7 T

\*\* tonnage collecté par l'Abri dont 95% est réemployé ou recyclé.

## 5 Les gravats inertes

Les déchèteries offrent la possibilité aux habitants d'apporter leurs gravats inertes (exempts de bois ou de plâtre) qui sont ensuite collectés par la société Maillot pour être mis en remblayage dans les carrières d'ATC au Manoir sur Seine puis dans celle de la société CBN à Pitres depuis le 8 février 2017.

Il n'y a pas de collecte en porte à porte de gravats inertes.

Gravats inertes	Total collecté 2017 (en tonnes)	Total collecté 2018 (en tonnes)	Total collecté 2019 (en tonnes)	Variation tonnage (%) 2018/2019
Déchèterie de Vironvay	988,64	965,84	880,42	-8,84
Déchèterie de La Haye Malherbe	690,14	612,30	701,23	14,52
Déchèterie de Val de Reuil	1237,94	1012,34	904,90	-10,61
Déchèterie de Pont de l'Arche	706,80	672,22	549,06	-18,32
Déchèterie d'Alizay	495,160	609,85	482,08	-10,61
Dépôts sauvages	0,00	0,00	15,08	-20,95
<b>Total gravats</b>	<b>4614,84</b>	<b>3872,55</b>	<b>3532,77</b>	<b>-8,77</b>

Source bilan CBN

## 6 Les ferrailles et batteries

Les ferrailles et les batteries collectées en déchèteries et en régie sont reprises soit par GDE à Louviers, soit par NPC à Alizay.

Ferraille	Total collecte 2017 (en tonnes)	Total collecte 2018 (en tonnes)	Total collecte 2019 (en tonnes)	Variation tonnage (%) 2018/2019
Déchèterie de Vironvay	168,88	155,12	169,82	9,48
Déchèterie de La Haye-Malh.	124,50	129,62	151,06	16,54
Déchèterie de Pont de L'A.	81,49	80,92	73,54	-9,12
Déchèterie de Val de Reuil	205,42	182,70	193,32	5,81
Déchèterie d'Alizay	52,6	62,12	61,36	-1,22
Dépôts sauvages	9,72	33,34	4,68	-85,96
<b>Total</b>	<b>642,61</b>	<b>643,82</b>	<b>653,78</b>	<b>1,55</b>

Source bilan recettes

**Tonnage batteries 2019 : 10,24 Tonnes**

## 7 Le bois

Le bois est broyé sur le site d'ECOSYS à Criquebeuf sur Seine. Il provient exclusivement des déchèteries.

Bois	Total collecte 2017 ( en tonnes )	Total collecte 2018 ( en tonnes )	Total collecte 2019 ( en tonnes )	Variation tonnage (%) 2018/2019
Déchèterie de Vironvay	371,27	387,68	389,04	0,35
Déchèterie de La Haye-Mal.	325,58	268,99	306,02	13,77
Déchèterie de Val de Reuil	335,90	275,60	313,62	13,80
Déchèterie de Pont de l'A.	232,08	168,92	178,72	5,80
Déchèterie d'Alizay	226,55	272,20	269,70	-0,92
Dépôts sauvages	0,00	0,00	7,40	
<b>Total</b>	<b>1491,38</b>	<b>1373,39</b>	<b>1457,10</b>	<b>6,10</b>

## 8 Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) sont collectés en déchèteries selon la filière organisée et financée par l'éco-organisme ECO-SYSTEM.

L'ensemble des DEEE sont triés par les gardiens en 4 catégories puis acheminés sur une plateforme de regroupement de Petit-Quevilly (VEOLIA) avant d'être envoyés vers leurs sites de recyclage :

- Gros électroménager froid : ils sont dégazés chez Corepa Refinal Industries (Bruyères sur Oise 95) et la ferraille est recyclée.
- Gros électroménager hors froid : GALLOO CARMi (Aniche 59).
- Petits appareils en mélange : Triade électroménager (Gonesse 95).
- Ecrans plats : VEOLIA Triade (St Sylvain d'Anjou 49)
- Autres écrans : Regain ECOPLAST (Fourcham-Bault 58)

	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Nombre d'unités 2019	2018/2019 %
Elect. mén. hors froid	133.60	142.820	2879	6.900
Elect. mén. froid	72.80	70.989	1358	-2.487
Ecrans	52.20	49.724	2845	-4.743
Petits appareils	119.60	139.757	55 812	16.853
<b>Total</b>	<b>378.20</b>	<b>403.290</b>	<b>62 894</b>	<b>6.634</b>

## 9 Les cartons

Ces cartons sont revendus soit à PAPREC à Acquigny, soit à NPC à ALIZAY jusqu'en juin 2019. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019, ils sont mis en balles par Veolia-Ipodec sur le site de Vironvay puis sont expédiés chez Europac à St Etienne du Rouvray pour être recyclés.

<b>CARTONS</b>	<b>Total collecte 2019 ( en tonnes )</b>
Déchèterie de Vironvay	33.06
Déchèterie de La Haye-Mal.	27.4
Déchèterie de Val de Reuil	34.3
Déchèterie de Pont de l'Arche	21.28
Déchèterie d'Alizay	20.6
Cartons commerçants (collecte régie)	16.62
<b>Total</b>	<b>143.96</b>

Source :Maillot pour les déchèteries et NPC pour les commerçants et pont bascule

## 10 Eco-Mobilier

Depuis aout 2016, une benne Eco-Mobilier a été installée à la déchèterie de Val de Reuil. Les déchèteries de la Haye Malherbe et Pont de l'Arche ont été équipées en septembre 2017. En 2019, 835.46 Tonnes ont été collectées en déchèterie.

- La Haye Malherbe 128.08 Tonnes
- Pont de L'Arche 120.44 Tonnes
- Val de Reuil 586.94 Tonnes

## 11 Autres matériaux

**Déchets Ménagers Spéciaux** : Ce sont les déchets chimiques des ménages (peintures, solvants, pesticides, ...) : **41,437 tonnes** traitées par TRIADIS à Rouen (76) et **29,42 tonnes** pris en charge par la filière dédiée Eco-DDS, soit un total de **70,899 tonnes** en 2019.

**Piles** : **2,4 tonnes** récupérées par COREPILE

**Bouteilles de gaz** : 10280 unités (repris par les fabricants)

**Jantes** : environ 1000 démontées et envoyées en ferraille et jantes alu

**Pneus : 2904 unités** traitées par Henry Recyclage à St Aubin les Elbeuf (76) (filiale dédiée ALIAPUR).

**Les vêtements, chaussures et linge de maison : 288,1 tonnes** recyclées par l'association d'insertion Le Relais (issue d'Emmaüs) et **4,9 tonnes** par l'association Atout Vapeur (uniquement pour la déchèterie d'Alizay) soit un total de **293 tonnes pour 2019**.

**Huile de vidange : 25 800 litres** repris par SONOLUB à St Pierre les Elbeuf (76).

## CHAPITRE 2 ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS MENAGERS

- 75 % de poste d'ingénieur
- 90 % de poste de rédacteur-chef
- 1 technicienne principale valorisation des déchets et gestion du tri sélectif :
- 2 adjoints d'animation pour la collecte sélective (50%) et prévention (50%)
- une chargée de mission réduction des déchets
- un poste de technicien coordinateur des déchèteries
- 11 postes de gardien de déchèterie
- 1 agent de bascule
- 2 agents chargés de la qualité des collectes et de la livraison des bacs
- 90% de poste d'adjoint administratif, assistante de la direction
- 30% de poste de technicien pour la collecte des encombrants, des cartons des commerçants et le nettoyage des points de proximité avec :
  - 2 postes pour les Eco points
  - 1,5 postes pour la collecte des encombrants
  - 0,2 poste pour collecte des cartons, encombrants

## 1 FONCTIONNEMENT

### Dépenses rattachables à l'exercice 2019

#### Prestations confiées aux entreprises

##### *Marchés de prestations (montants TTC)*

Collecte des ordures ménagères, recyclables et déchets verts (16-063) :

Entreprise SEPUR pour un montant de : **2 512 189.77 € (hors sous-traitant Maillot pour marchés forains)**

Collecte du verre et du papier (16-064) :

Entreprise VEOLIA pour un montant de : **153 550.10 €**

Collecte des marchés forains (16-063):

Entreprise MAILLOT SAS sous-traitant SEPUR pour un montant de : **62 086.44 €**

Collecte des encombrants sur rendez-vous (19-070):

Entreprise d'Insertion L'Abri pour un montant de : **45 918.97 €**

Collectes et rotation des caissons des déchèteries (16-112):

Entreprise MAILLOT SAS pour un montant de : **327 896.99 €**

Collecte et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (17-072) :

Entreprise TRIADIS pour un montant de : **40 980.93 €**

Transport en semis FMA des OM, des déchets verts et des emballages recyclables (16-114):

Entreprise MAUFFREY pour un montant de : **317 200.36 €**

Gestion du quai de transfert de Sit'Eco (16-113):

Entreprise OURRY pour un montant de : **201 414.57 €**

Incinération des déchets ménagers (16-044):

S.E.M. VALENSEINE pour un montant de : **1 890 306.09 €**

Compostage des déchets verts plus transports de broyat (16-045):

Entreprise ECOSYS pour un montant de : **286 420.23 €**

Valorisation des encombrants en CSR (16-046):

Entreprise NPC pour un montant de : **325 842.46 €**

Traitement du bois (16-047):

Entreprise ECOSYS pour un montant de : **48 529.74 €**

Tri des emballages ménagers (15-099) :

SETOM pour un montant de : **420 729.32 €**

## Principales Conventions

Mise en décharge de gravats

Puis entreprise CBN pour un montant de : **13 617.75 €**

Accès aux déchèteries de Muids et Romilly (pour les habitants de Pitres, Amfreville sous les Monts, Connelles, Herqueville et Andé uniquement, soit 4662 habitants) :

SYGOM pour un montant de : **52 735.08 €** (1<sup>ER</sup> Semestre)

Accès à la déchèterie d'Hondouville (pour les habitants de La Vacherie et d'Amfreville sur Iton uniquement, soit 1418 habitants)

Communauté de Communes du plateau du Neubourg pour un montant de : **68 239,39 €**

Accès à la déchèterie de Caudebec les Elbeuf (pour les habitants de Criquebeuf et Martot uniquement, soit 2014 habitants)

La Métropole de Rouen pour un montant de : **29 418.12 €**

Accès à la déchèterie d'Amfreville la Campagne (pour les habitants de La Saussaye, La Harengère, Le Bec Thomas, St Germain de Pasquier et St Cyr la Campagne uniquement, soit 3299 habitants) et le traitement des ordures ménagères, le tri et le recyclage des emballages, y compris collecte et recyclage du verre et du papier/carton :

Le SDOMODE pour un montant de : **137 310.76 €**

Collecte des ordures ménagères et des emballages sur La Saussaye, Mandeville et la Harengère (2840 habitants)(convention avec la Communauté de communes Roumois Seine jusqu'au 31/12/2021):

La CC Roumois Seine pour un montant de : **83 164.47 €**

Ces montants correspondent au coût réel des factures de janvier à décembre 2019.

Le total des marchés et conventions s'élève à **7 011 955.40 €**.

### Total dépenses fonctionnement 2019

Imputation	Désignation	Montant réalisé TTC 2018	Montant réalisé TTC 2019	Variation 2018/2019 %
Compte 60	Achats et variation des stocks	111 268,22 €	114 047,13 €	2,50
Compte 61 Article 611	Contrats de prestations	6 451 784,59 €	6 684 272,40 €	3,60
Autres articles du compte 61		66 524,44 €	65 995,27 €	-0,80
Compte 62	Autres services extér.	185 123,92 €	384 311,25 €	107,60
Compte 012	Charges de personnel	1 059 720,35 €	1 117 071,35 €	5,41
Compte 67	Autres charges exceptionnelles	1 063,72 €	0,00 €	-100,00
<b>Total</b>		<b>7 875 485,24 €</b>	<b>8 365 697,40 €</b>	<b>6,22</b>

Les montants proviennent du CA du 1<sup>er</sup> janvier au 31 aout 2019 additionné du CA du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2019. Le périmètre considéré étant celui du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les montants concernant les dépenses « hors périmètres » ont été supprimés.

## Recettes de fonctionnement 2019

Imputation	Montant réalisé TTC 2018	Montant réalisé TTC 2019	Variation 2018/2019 %
Art 7013 et 7078 Recettes filières	361 062,81 €	304 425,36 €	-15,69
Art 70613 Redevance artisans accès déchèteries	53 753,65 €	59 587,25 €	10,85
Art 7331 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8 514 494,00 €	9 091 149,00 €	6,77
Art 7478 Vente de matériaux recyclables, recettes Eco-Emballages	798 752,01 €	593 089,56 €	-25,75
Autres produits exceptionnels et atténuations de charges	28 834,13 €	10 083,46 €	-65,03
<b>Total</b>	<b>9 756 896,60 €</b>	<b>10 058 334,63 €</b>	<b>3,09</b>

## 2 INVESTISSEMENT

### Dépenses d'investissement 2019

Imputation	Montant réalisé 2018 TTC	Montant réalisé 2019 TTC	Variation 2018/2019 %
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>267 004,20 €</b>	<b>213 121,44 €</b>	<b>-20,18</b>

## CHAPITRE 4 CONCLUSION ET BILANS

### 1 TONNAGES PAR GISEMENT

Tous gisements confondus le tonnage global de déchets produits par les ménages et mis dans les différentes filières de traitement, s'est élevé à 40492.15 **tonnes** soit 532.61 **kg/an/hab.**

Si l'on ajoute les gravats inertes déposés en carrière, ce tonnage s'élève à 43880.56 **tonnes**, soit 677.18 **kg/an/hab.**

Ce tonnage se décompose en :

Type de déchets	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Ratio kg/hab/an 2018 ( 72894hab.)	Ratio kg/hab/an 2019 ( 76026hab.)	Variation ratio (%)
Déchets ménagers	19699,75	19275,04	280,62	253,53	-9,65
Encombrants	2894,41	3032,80	41,23	39,89	-3,25
Déchets verts	10134,17	9802,36	144,36	128,93	-10,68
Collecte sélective	4449,86	4529,38	63,39	59,58	-6,01
Gros cartons	165,87	143,96	2,36	1,89	-13,21
Ferrailles + batteries	591,62	646,46	8,43	8,50	0,90
Bois	1373,39	1457,10	19,56	19,17	-2,03
Mobiliers	779,22	835,46	11,10	10,99	-1,00
Déchets électr. et électroniques	378,20	403,29	5,39	5,30	-1,53
Textiles	241,02	293,00	3,43	3,85	12,26
Piles	3,60	2,40	0,05	0,03	-38,44
Déchets ménagers spéciaux	71,05	70,90	1,01	0,93	-7,86
<b>Total</b>	<b>40782,16</b>	<b>40492,15</b>	<b>586,57</b>	<b>532,61</b>	<b>-9,20</b>

## 2 VALORISATION DES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Pour la collecte sélective, déduction faite des tonnes de refus de tri réintroduites dans la filière des OM, la décomposition nette par matériau ou en groupe de matériaux s'établit de la manière suivante :

Matériaux	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Ratio par habitant 2018 ( 72894 hab.)	Ratio par habitant 2019 ( 73186 hab.)	Variation ratio (%)
Acier	101,00	76,90	1,39	1,05	-23,86
Aluminium	8,78	12,86	0,12	0,18	46,47
Gros cartons collecte sélective	165,88	287,31	2,28	3,93	73,20
Cartonnettes	592,02	529,88	8,12	7,24	-10,50
Briques tétra	60,85	48,84	0,83	0,67	-19,74
PET coloré	67,32	71,50	0,92	0,98	6,21
PET clair	126,96	182,16	1,74	2,49	43,48
PEHD	82,56	87,56	1,13	1,20	6,06
Gros de Magasin (papiers en mélange avec autres emballages)	114,92	75,38	1,58	1,03	-34,41
Total valorisés (sacs jaunes)	1320,29	1372,39	18,11	18,75	3,95
Verre	1617,18	1839,70	22,19	25,14	13,76
Journaux Magazines	872,16	837,14	11,96	11,44	-4,02
Papier des écoles	148,12	418,16	2,03	5,71	182,31
Gros cartons (Déchèterie et collecte en régie des commerçants)	0	143,96	0,00	1,97	
Total valorisés (apport volontaire)	2637,46	3238,96	36,18	44,26	22,81
<b>TOTAL</b>	<b>3957,75</b>	<b>4611,35</b>	<b>54,29</b>	<b>63,01</b>	16,51

Source bilan recette

- Les 3 plastiques (PET transparent, PET coloré et PEHD et PVC) sont repris nationalement par VALORPLAST qui les transforme à MONTEREAU (77) ou à VERDUN (55)
- Les cartonnettes sont dirigées vers la société EUROPAC à ST ETIENNE DU ROUVRAY (76)
- Les briques composites sont recyclées chez ESSITY à HONDOUVILLE (27)
- L'aluminium est repris par AFFIMET à COMPIEGNE (60)
- Les aciers sont dirigés vers ARCELOR à DUNKERQUE (59)
- Le verre est repris par OI MANUFACTURING à IZON(33), WINGLES (62) ou à REIMS (51)
- Les journaux / magazines sont recyclés par UPM Chapelle Darblay à GRAND-COURONNE (76)

### 3 TRAITEMENT DES DECHETS

Type de traitement	Décomposition du tonnage	Quantité	Proportion (%)	
<b>Valorisation Energétique</b>	Ordures ménagères, déchets des marchés après extraction des métaux sur incinération (19275,04-500,22 tonnes)	22 643,08	51,6%	
	encombrants (3032.80)et mobiliers (835.46) valorisés en CSR			
<b>Valorisation Matière</b>	Métaux sur incinération	500,22	8075,18	18,4%
	Métaux collecte sélective	89.76		
	Verre	1839.70		
	Journaux / magazines	837.14		
	Gros cartons	431.27		
	Emballages plastiques, cartonnets, briques, papiers, gros de magasins	1503.24		
	Ferrailles de déchèteries	636.22		
	Déchets ménagers spéciaux	70.899		
	Bois	1457.10		
	Textiles	293.00		
	Déchets électr. et électroniques	403.99		
	Piles	2.4		
	Batteries	10.24		
	<b>Valorisation biologique</b>	Déchets végétaux		
Compostage				
<b>Tonnage valorisé</b>		<b>40 520,62</b>		
<b>Enfouissement technique</b>				
Classe II (déchets banals )	Encombrants non valorisables	0	0,00	
<b>Enfouissement technique</b>				
Classe III	Gravats inertes, non polluants	3388.41	7,7%	
<b>Tonnage non valorisé</b>		<b>3388,41</b>		
<b>Tonnage global</b>		<b>43 909,03</b>		

Le taux global de valorisation (énergétique, matière et biologique) atteint **92,3 %**. Il est supérieur à l'objectif national de 75%.

Cependant l'objectif de la loi du 17 aout 2015 de transition énergétique pour la croissance verte est de porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025. Le taux actuel est de **40,7 %**.

## 4 L'ÉQUILIBRE FINANCIER

**Les dépenses de fonctionnement 2019** sont estimées à **7 248 626,05 €** pour les contrats de prestations avec les entreprises, auxquelles il convient d'ajouter la charge du personnel pour un montant estimé à **1 117 071,35 €**, soit un total de **8 365 697,40 € TTC**. Les dépenses d'investissement pour un montant de **213 121,44 €**,

**En 2019, les recettes spécifiques :**

La T.E.O.M (15,10 % de 1998 à 2015, baissée à 14,8 % en 2016, 14,5% en 2017, et 14,2% en 2018 et 2019), le soutien Citeo (ex- Eco-Emballages), la vente de matériaux ainsi que les redevances (**10 058 334,63€**) couvrent les dépenses directes et indirectes de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes sont supérieures aux dépenses et la différence de **1 479 637,23 €**. Cependant ce chiffre ne comprend les charges de structure (communication, charges des services fonctionnels, assemblées, ...) mais qui sont intégrés dans la **matrice des coûts de l'ADEME**.

Cet excédent permettra, durant les années futures, d'assurer différents travaux lourds sur le patrimoine communautaire lié à cette compétence (quai de transfert, déchèteries etc ...), de permettre la construction d'une cinquième déchèterie et de rénover les déchèteries d'Alizay et de Vironvay.

Le coût d'exploitation de l'élimination des déchets, toutes dépenses confondues hors investissement, a été de 8 578 697 €. Il représente un engagement financier de **112,8 € / habitant**. En 2018, ce ratio s'élevait à 108 €.

En 2019, la tonne de déchets produits par les ménages et mise en traitement a donc coûté en moyenne **211,8 € T.T.C.** Pour l'année 2018, ce ratio s'élevait à 193,1€.

## 5 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2019

- 3627 cartes d'accès aux déchèteries ont été créées en 2019, soit un total de 16018 cartes qui ont été attribuées sur l'ensemble du territoire.
- Lancement du 2eme Programme de réduction des déchets : diagnostic réalisé
- Appels d'offres en cours pour la création d'une nouvelle déchèterie à Louviers et pour la rénovation de celle d'Alizay
- Acquisition d'une nouvelle balayeuse sur Val d Reuil
- Appel d'offres en cours pour une la construction d'un nouveau centre de tri départemental mutualisé avec le Setom et le Sygom.
- Succès du Village Zéro Déchet qui s'est tenu les 15 et 16 novembre au stade Jesse Owens à Val de Reuil : plus de 1000 personnes sont venus le samedi pour la journée grand public.
- Mise en place de la collecte des déchets végétaux sur les communes de St Didier des Bois, Vraiville, St Cyr la Campagne, St Germain de Pasquier et Le Bec Thomas.
- Remise en service par Veolia Propreté de l'ancien centre de tri de Vironvay pour la mise en balles des cartons.
- Reprise de la déchèterie de Gaillon suite à la fusion

## 6 LE PROGRAMME DE REDUCTION DES DECHETS

Depuis 2012, l'Agglomération Seine-Eure est engagée dans une politique de réduction des déchets.

Le décret du 10 juin 2015 dispose que les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets doivent mettre en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, révisable tous les 6 ans.

Le premier programme d'actions volontaires qui s'est déroulé de 2012 à 2017 et qui a donné une réduction des ordures ménagères et assimilées de 9,7%, est donc en cours de révision.

Un nouveau programme d'actions a été adopté en octobre 2019 et sera porté par l'Agglomération Seine-Eure de 2019 à 2024.

### **PRINCIPALES ACTIONS REDUCTION DES DECHETS 2019 :**

- Elaboration d'un **nouveau programme de réduction des déchets pour la période 2019-2024**, adopté au conseil communautaire du 17 octobre 2019
- 206 **composteurs** ont été distribués et 26 demandes d'aides financières
- Aides incitatives pour la réduction des déchets verts : **subvention pour l'achat de broyeur et de tondeuse mulching : 129** subventions « mulching » accordées pour un montant total de 28 101,04 € et **20** subventions « broyeurs » pour un montant de 2068,82 €.
- Mise en place d'une aide incitative pour la réduction des déchets : **subvention pour l'achat de couches lavables** : 30 demandes de subvention accordées pour un montant total de 4336,64 €
- 40% de réduction du **gaspillage alimentaire à la cantine** : 3 écoles accompagnées pour l'année scolaire 2018/2019 : Pîtres, Le Vaudreuil et Terres de Bord, soit 349 enfants sensibilisés
- **Succès du Village Zéro Déchet qui s'est tenu les 15 et 16 novembre au stade Jesse Owens à Val de Reuil : plus de 1000 personnes sont venues le samedi pour la journée grand public.**
- **1732 personnes sensibilisées** sur les thèmes de compostage, gaspillage alimentaire, fabrication de produits ménagers et d'hygiène écologiques, être un agent écoresponsable..
- **917 élèves** ont été sensibilisés à la réduction des déchets et au tri des emballages
- **136 poules** ont été distribuées soit 68 foyers concernés supplémentaires
- Actions de sensibilisation en porte à porte : les animatrices ont rencontré 303 habitants
- Participation à la journée Portes ouvertes au pôle biologique des Hauts Prés : 122 personnes rencontrées
- Participation au Salon Fleurs et Jardins du Vaudreuil, Fête de l'Environnement de la Saussaye et à la semaine de la petite Enfance

## **7 MAINTENANCE DES BACS DE COLLECTE EN REGIE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la maintenance du parc de bacs roulants du territoire de la Communauté d'Agglomération Seine Eure est effectuée par une régie de 2 agents.

**Nombre d'interventions réalisées en 2019 : 1898** (1641 en 2018)

<b>Bilan des interventions</b>	<b>Ordures ménagères</b>	<b>Déchets verts</b>	<b>Emballages</b>
Dotation	737	635	113
Echanges	214	131	12
Retrait	2	0	7
Réparations	25	17	5

<b>Total</b>	<b>978</b>	<b>783</b>	<b>137</b>
	<b>1898</b>		

### **Parc de bacs en place au 31/12/2019 : 38531 bacs**

*Ordures ménagères* : 18674 bacs pour un volume de 4682,9 m3.

*Emballages* : 1577 bacs pour un volume de 568,8 m3

*Déchets végétaux* : 18280 bacs pour un volume de 4260,4 m3

## **8 FREQUENTATION DES DECHETERIES**

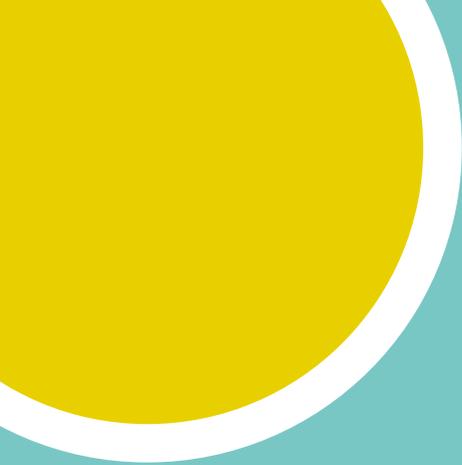
Depuis septembre 2017, les déchèteries de la Communauté d'Agglomération Seine Eure sont équipées d'un système de contrôle d'accès par cartes RFID.

Au 31 décembre 2019, 16 018 foyers étaient équipés d'une carte d'accès pour les déchèteries.

On peut ainsi, suivre la fréquentation pour l'année 2019 :

Déchèteries	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
ALIZAY	13772	465	<b>14237</b>
LA HAYE MALHERBE	22194	444	<b>22638</b>
PONT DE L'ARCHE	14026	528	<b>14554</b>
VAL DE REUIL	29291	2006	<b>31297</b>
VIRONVAY	18770	614	<b>19384</b>
Total Nbre de passages			<b>102110</b>

Soit une moyenne de 6,4 passages par foyer et par an.



**Communauté d'Agglomération Seine-Eure**  
1 place Ernest Thorel - CS 10514  
27400 Louviers Cedex  
02 32 50 85 50 - [agglo@seine-eure.com](mailto:agglo@seine-eure.com)

**seine  
-eure  
agglo**